

Essonne : 4 candidats « soutenus » par les Républicains pour les municipales

Dans le département, la commission nationale du parti de droite n'a pour l'instant statué que sur 4 élus sortants.



Corbeil-Essonnes, le 27 mai 2019. Jean-Pierre Bechter, maire sortant, fait partie des quatre premiers élus essonniers « soutenus » par les Républicains pour les municipales 2020. LP/SÉBASTIEN MORELLI.

Par C.CH.

Le 15 octobre 2019 à 19h45, modifié le 15 octobre 2019 à 20h07

Maintenant que les Républicains ont un nouveau patron national en la personne de [Christian Jacob](#), les investitures pour les municipales de mars 2020 vont peut-être s'accélérer. En Essonne, seulement quatre investitures ou soutiens ont été accordés à des élus pour le moment.

Les quatre premiers noms essonniers ont été validés par la Commission nationale d'investiture (CNI) du 24 septembre dernier. Le siège des LR a fait savoir que le parti « apportait son soutien aux candidats suivants : Jean-Pierre Bechter pour Corbeil-Essonnes, Eric Mehlhorn pour Savigny-sur-Orge, Christine Rodier pour Athis-Mons et Thomas Chazal pour Vigneux-sur-Seine ».

Tous sont maires sortants, élus en 2014 (à l'exception de [Thomas Chazal](#), qui a endossé l'écharpe tricolore en octobre 2018 après la démission de Serge Poinot, après son placement sous contrôle judiciaire) sous l'étiquette UMP. Partiront-ils tous pour ce nouveau scrutin avec l'étiquette LR bien visible sur leurs tracts de campagne? Rien n'est moins sûr.

Dès 2018, [Jean-Pierre Bechter](#) se « mettait en congés » des Républicains et soutenait ouvertement Francis Chouat, ancien socialiste, aux législatives partielles après le départ de Manuel Valls pour l'Espagne. Il se présente comme candidat « sans étiquette ». « Les Républicains me soutiennent, confirme Jean-Pierre Bechter, sans dire s'il cotise oui ou non au parti. Tout comme les Radicaux et Libres (*NDLR : le mouvement de Valérie Pécresse, présidente de région*). J'attends le soutien de trois autres partis qui me l'ont demandé et qui me font confiance. »

En septembre dernier, un juge d'instruction a ordonné [son renvoi en correctionnelle](#), comme six autres personnes, dans l'affaire dite des « achats de voix » lors des élections municipales en 2009 et 2010.